

# DOSSIER DE PRESSE

---

## Conseil communautaire

---

Jeudi 4 avril 2019

**Contact presse :** Yohan Letertre  
Attaché de presse ■ Cabinet du Président  
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
Vallée de la Marne  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# Ordre du jour du Conseil communautaire

## 1) Installation d'une conseillère communautaire

2) Concession de service public pour le déploiement d'une géothermie profonde et du réseau de chaleur associé sur le territoire des communes de Champs-sur-Marne et de Noisiel – Choix du titulaire – Autorisation au président à signer la convention de délégation de service

3) Election d'un(e) vice-président(e)

4) Modification de la composition de la commission Sport/Culture/tourisme

5) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein du conseil d'administration de Marne et Chantereine Habitat

6) Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux

7) Désignation d'un nouveau délégué titulaire au conseil d'administration du collège René Goscinny à Vaires-sur-Marne

8) Modernisation des statuts du Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-vallée (SIAM) : avis de la CAPVM

9) Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) ID77

## 10) Budget primitif principal - Exercice 2019

11) Budget primitif annexe Assainissement Val Maubuée - Exercice 2019

12) Budget primitif annexe Assainissement Marne et Chantereine - Exercice 2019

13) Budget primitif annexe Assainissement Brie francilienne - Exercice 2019

14) Budget primitif annexe Eau - Exercice 2019

15) Budget primitif annexe Restaurant communautaire - Exercice 2019

16) Budget primitif annexe Immeuble de rapport - Exercice 2019

17) Budget primitif annexe Canalisation transport - Exercice 2019

18) Budget primitif annexe Nautil - Exercice 2019

19) Fixation du montant des attributions de compensation 2019

20) Programme d'emprunts pour l'année 2019

21) Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019

## 22) Motion relative à la politique de l'Etat en matière de fiscalité locale

23) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée par la CAPVM sur la commune de Pontault-Combault pour l'exercice 2019

24) Marché de denrées alimentaires et autres destinées au restaurant communautaire – Autorisation donnée au président à passer et signer le marché

25) Accord cadre à marchés subséquents, multi-attributaires à bons de commande relatif aux achats de matériel d'entretien des espaces verts - Autorisation donnée à M. le Président de passer et de signer le marché

26) Attribution de la contribution financière à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « La Ferme du Buisson » pour l'année 2019 – Convention de participation financière

27) Attribution d'une subvention à l'association Théâtre de Chelles pour l'année 2019 – Convention de participation financière

28) Attribution d'une subvention à l'association « Collectif du Printemps du Jazz » pour l'année 2019

29) Attribution d'une subvention à l'association « Livre en Tête » pour l'année 2019

## Ordre du jour du Conseil communautaire

- 30) Attribution d'une subvention à l'association « Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne » (EMOHC) pour l'année 2019 – Convention de participation financière
- 31) Attribution d'une subvention à l'Union locale des MJC-Maisons Pour Tous du Val Maubuée 77 pour l'année 2019
- 32) Attribution d'une subvention à l'association Relais Jeunes 77 au titre de l'année 2019
- 33) Attribution d'une subvention à l'association Empreintes au titre de l'année 2019
- 34) Attribution d'une subvention à l'association ADIL 77 au titre de l'année 2019
- 35) Attribution d'une subvention à l'association de chasse de Marne-la-Vallée pour l'année 2019
- 36) Attribution d'une subvention à l'association Le Rucher Lognot pour l'année 2019
- 37) Attribution d'une subvention à l'association Planète Val Maubuée pour l'année 2019
- 38) Attribution d'une subvention à l'association La Luciole Vairoise pour l'année 2019
- 39) Attribution d'une subvention à l'association Seine-et-Marne Environnement pour l'année 2019 - Convention de participation financière
- 40) Attribution d'une subvention à la Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée / Val Maubuée pour l'année 2019 - Convention de participation financière
- 41) Attribution d'une subvention à la Mission Locale du Bassin Chellois pour l'année 2019 - Convention de participation financière

- 42) Attribution d'une subvention à l'association « Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi de Paris – Vallée de la Marne » (M2IE) pour l'année 2019 - Convention de participation financière
- 43) Attribution d'une subvention à l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (IINO 77) pour l'année 2019 - Convention de participation financière
- 44) Attribution d'une subvention à l'association E2C (Ecole de la 2ème Chance) pour l'année 2019 – Convention de participation financière, d'objectifs et de moyens
- 45) Attribution d'une subvention à l'association « Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie » (SIMT) pour l'année 2019
- 46) Attribution d'une subvention à l'association REBOND 77 pour l'année 2019 – Convention de participation financière
- 47) Attribution d'une subvention à l'association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (ACJUSE) pour l'année 2019 – Convention de participation financière
- 48) Attribution d'une subvention au Centre d'Etudes, de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation (CERAF MEDIATION) pour l'année 2019 – Convention de participation financière
- 49) Attribution d'une subvention à l'association France Victimes 77 / AVIMEJ pour l'année 2019 – Convention de participation financière
- 50) Attribution d'une subvention au CIDFF91 pour l'année 2019 - Convention de participation financière

## Ordre du jour du Conseil communautaire

51) Attribution d'une subvention à la CCI 77 pour la pépinière d'entreprises innovantes pour l'année 2019 - Convention de participation financière

52) Attribution d'une subvention à l'association « Initiative Nord Seine et Marne » pour l'année 2019 - Convention de participation financière

53) Attribution d'une subvention à l'association « FABLAB DESCARTES » pour l'année 2019 – Convention de participation financière

54) Attribution d'une subvention à l'association « Agence Marne la Vallée Descartes développement » pour l'année 2019 - Convention de participation financière

55) Attribution d'une subvention à l'association « Incubateur Marne la Vallée Descartes Innovation » pour l'année 2019 - Convention de participation financière

### **56) Mise en cohérence des tarifs du réseau des piscines**

57) Renouvellement du protocole d'accord entre la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne et la Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux (CMR)

58) Adhésion de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'Association des villes universitaires de France (AVUF)

59) Contrat de cession de la marque « OXY'TRAIL La course est dans notre nature »

60) Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière tripartite entre l'EPFIF, la commune de Courtry et la CAPVM 2016-2023

61) Avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour la gestion de la gare routière de Chelles portant sur les modifications de répartition des tâches liées à l'entretien et au nettoyage du site

62) Avenant n°1 à la convention relative à la participation du Département de Seine-et-Marne aux actions à mener sur le pôle gare de Torcy

63) Cession à la commune de Vaires-sur-Marne des abribus situés sur son territoire

64) Fourniture et livraison de sel routier pour le déneigement – Autorisation donnée au président à passer le marché

65) Location, enlèvement de bennes et traitement de déchets sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - Autorisation donnée au président à passer le marché

66) Convention de principe de remise de propriété, de gestion et d'entretien relative aux aménagements de l'élargissement de la Francilienne - Autorisation donnée au président à signer la convention

67) Convention particulière de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réaménagement de la plaine du Bel Air à Torcy - Autorisation donnée au président à signer la convention entre la CAPVM et la ville de Torcy

68) Convention relative au cofinancement par la ville de Chelles et la Communauté d'agglomération Paris- Vallée de la Marne, d'un sondage carotté et d'investigations complémentaires rue Alexandre Bickart

69) Schéma de Cohérence et d'Orientations Paysagères (SCOP)

### **70) Dissolution de l'Office de Tourisme le 30 juin 2019 et reprise en régie**

71) Désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure de marché global de performance concernant le centre aquatique

### **72) Motion interpellant le groupe Kingfisher, propriétaire de l'enseigne Castorama, sur les conséquences économiques et sociales de la fermeture annoncée de son magasin de Pontault-Combault.**

## Installation d'une conseillère communautaire

1

Suite à la démission de Jean-Pierre Noyelles de son mandat de vice-président et conseiller communautaire, acceptée par Madame la Préfète de Seine-et-Marne le 29 janvier 2019, la ville de Vaires-sur-Marne a procédé à la désignation de son remplaçant lors de son conseil municipal du 21 février 2019.

Isabelle Recio, maire de Vaires-sur-Marne, doit ainsi être installée au sein du Conseil communautaire.

Il conviendra également de procéder à l'élection d'un vice-président et au renouvellement de diverses instances.

# Réseau de géothermie : choix du délégataire

2

## Le développement d'un nouveau réseau de chaleur à base de géothermie

Deux réseaux de chaleur à base de géothermie ont déjà été réalisés sur le territoire de l'Agglomération à Chelles (6 000 équivalents logements) et à Lognes-Torcy (alimenté à plus de 85% en géothermie, 5 500 équivalents logements).

Dans le cadre du plan de relance de la géothermie, Paris-Vallée de la Marne a lancé en 2015-2016 une étude de faisabilité et en 2017 une étude d'avant-projet pour le déploiement d'une géothermie profonde sur les communes de Champs-sur-Marne et de Noisiel.

Suite à ces études confirmant l'intérêt énergétique et technique du projet, le Conseil communautaire, le 17 mai 2018, a décidé du principe d'une concession pour la réalisation et l'exploitation de ce réseau de chaleur, d'une durée de 25 ans.

A l'issue de la procédure de sélection des candidats, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le choix du délégataire.

Au-delà de la possibilité technique du projet, celui-ci s'intègre pleinement dans le déploiement des futurs projets du territoire:

- Le Centre aquatique à Champs-sur-Marne
- La densification des zones d'aménagement concerté autour de la route départementale 199, qui traverse Noisiel et Champs-sur-Marne
- Des projets d'aménagement concerté sous la responsabilité d'EPAMARNE

# Le vote du budget 2019

10

## Les compétences de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne

### Les compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages

### Les compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Eau
- Assainissement

### Les compétences facultatives :

- Création, organisation, soutien et/ou gestion d'actions ou d'évènements sportifs et culturels
- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle
- Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport
- Aménagement numérique du territoire
- Citoyenneté et prévention
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain
- Actions de soutien aux activités de recherche et d'enseignement supérieur
- Hébergement de la Bourse du travail

# Le vote du budget 2019

10

## Contexte d'élaboration du budget

### Le budget primitif 2019 a été élaboré dans le respect de 4 grands principes

Maintenir les impôts  
« ménages »\* au  
même niveau qu'en  
2016, 2017 et 2018

Rationaliser les  
dépenses de  
fonctionnement de  
l'Agglomération

Poursuivre le  
désendettement de  
l'Agglomération pour  
améliorer les marges  
de manœuvre  
nécessaires à  
l'équilibre du budget  
dans les années à venir

Poursuivre un  
programme  
d'investissement  
ambitieux à plus de 20  
millions d'euros

#### Impôts ménages

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière sur les propriétés Bâties
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

## Le vote du budget 2019

10

## Ce qu'il faut retenir du budget de Paris-Vallée de la Marne

Budget de  
192, 8 M€

Fonctionnement  
139,2 M€

Investissement  
53, 6 M€

- 2,79 %

Baisse des dépenses  
de fonctionnement

Accompagnement de 30  
associations, pour un  
budget global de  
4,1 M€

Maintien du taux d'imposition  
des ménages :

Taxe d'Habitation : 7,99 %

Taxe Foncière bâtie : 0 %

Taxe Foncière non bâtie : 3,8  
%



Dont 20,4 M€  
d'équipement

## Le vote du budget 2019

10

## Les investissements de 2019

## Pour le sport

Construction du Centre aquatique à Champs-sur-Marne : 1 799 777 €  
 Gros entretien du centre nautique à Chelles : 271 318 €  
 Gros entretien de la piscine de l'Arche Guédon à Torcy : 122 286 €  
 Gros entretien du centre nautique à Vaires-sur-Marne : 88 170 €

## Pour la culture

Etudes et travaux du conservatoire de musique à Pontault-Combault : 4 600 000 €  
 Extension de l'école de musique Saint Hubert à Chelles : 2 515 000 €  
 Travaux dans divers équipements culturels : 772 000 €

## Pour le développement économique

Participation aux ZAC concédées : 609 775 €  
 Travaux de gros entretien de voirie dans les ZAE : 300 000 €  
 Création et redynamisation des ZAE : 250 000 €

## Pour les réseaux

Réhabilitation de l'éclairage public : 450 000 €  
 Géothermie à la Cité Descartes : 130 000 €  
 Restructuration des plans d'eau : 100 000 €

## Pour les transports

Aménagement du pôle gare de Vaires-sur-Marne : 1 860 000 €  
 Etudes diverses : 140 000 €

## Pour l'aménagement

Participation aux réseaux ZAC Castermant : 400 000 €  
 Travaux sur le réseau de voirie : 500 000 €  
 Aménagement des bâtiments intercommunaux et des voiries pour les personnes handicapées : 200 000 €

## Pour le développement durable

Aménagement des parcs, des bords de Marne : 950 000 €  
 Plantations d'arbres et d'arbustes : 100 000 €  
 Matériel pour les espaces verts : 100 000 €  
 Acquisition de mobiliers pour les parcs : 70 000 €

## Pour l'habitat

Aides à l'amélioration de l'habitat : 799 000 €  
 Aménagement MOUS à Courtry : 700 000 €  
 Etudes diverses : 180 000 €

Fonds de concours aux communes : 703 804 €

# Motion relative à la fiscalité locale

22

## Une accumulation de baisses qui pèse fortement sur le budget de l'Agglomération

La motion soumise au vote du Conseil communautaire liste les baisses de dotations de l'Etat auxquels a fait face Paris-Vallée de la Marne depuis 2014:

- **Baisse de la dotation d'intercommunalité** : - 250 000 € en 2019 (- 5,3 M€ entre 2014 et 2018)
- **Baisse de la dotation compensatrice de la « part salaire »** : - 550 000 € en 2019 (- 2,7 M€ entre 2014 et 2018)
- **Réforme du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** : perte progressive qui atteindra 2,7 M€ en 2023

## Une inquiétude quant à la compensation de la taxe d'habitation

Parmi les scénarii étudiés par le Gouvernement pour compenser la suppression de la taxe d'habitation (annoncée pour 2020), plusieurs auraient pour effet **de limiter la capacité des collectivités à modifier les taux d'imposition**.

Cela aurait pour conséquence de **limiter la possibilité pour des agglomérations comme la nôtre de mener des grands projets structurants** et de choisir les priorités qu'elles estiment les plus utiles pour leurs habitants.

## Une demande de concertation et de stabilité

Le texte soumis au vote des élus communautaires demande à l'Etat une **concertation approfondie pour l'élaboration de cette réforme de la fiscalité locale**.

De plus, le Conseil demande à l'Etat une plus grande **stabilité et visibilité des ressources**, indispensable pour avoir une vision de long terme et porter des projets au long cours.

# Harmonisation des tarifs du réseau des piscines

56

## Faciliter le quotidien des usagers en harmonisant les tarifs des piscines

Une harmonisation des tarifs de base du réseau des 4 piscines du Nord et du Centre de l'Agglomération (Piscine de Vaires-sur-Marne, Emery à Emerainville, Robert-Préault à Chelles, Arche Guédon à Torcy) est proposée au vote du conseil communautaire.

Deux grandes nouveautés sont proposées :

- Des tarifs préférentiels pour les habitants du territoire.
- Des cartes et abonnements utilisables dans toutes les piscines du réseau (hors Nautil).

Après adoption par le Conseil communautaire, **cette nouvelle grille entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

# Evolution du mode de gestion de l'Office du Tourisme Paris-Vallée de la Marne

70

## Réintégrer l'Office du Tourisme au sein de l'Agglomération

Depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et malgré ses efforts pour développer son action au service du rayonnement du territoire, l'Office du Tourisme de Paris-Vallée de la Marne (actuellement situé à Chelles) n'a pas su relever l'ensemble des défis qui l'attendait, ni répondre parfaitement aux attentes des élus et des communes de l'agglomération.

Il est donc proposé de s'orienter vers une dissolution de l'EPIC au 30 juin 2019 et une **reprise des activités de l'Office du Tourisme sous forme de régie autonome, intégrée aux services de l'Agglomération**. Cela permettra à l'Agglomération de fixer plus directement les objectifs et les actions à réaliser avec les ressources de la taxe de séjour, tout en garantissant une autonomie dans la gestion du quotidien et un attachement solide à la gouvernance et au budget de la Communauté d'Agglomération.

## Proposer des solutions innovantes pour améliorer la visibilité de l'Office du Tourisme

L'Office du Tourisme serait ainsi administré par un Conseil d'exploitation qui pourra reprendre les mêmes représentants élus que dans la représentation actuelle.

Le personnel serait transféré à la Communauté d'Agglomération et installé dans les locaux de la Communauté d'Agglomération.

Pour améliorer la visibilité de l'Office du Tourisme sur l'ensemble du territoire, **un véhicule itinérant sera acheté. Il se déplacera dans toutes les communes et sur l'ensemble des manifestations d'ampleur organisées sur le territoire.**

# Motion relative à la fermeture annoncée du magasin Castorama de Pontault-Combault

72

Le Conseil communautaire présente une motion interpellant le groupe Kingfisher, propriétaire du groupe Castorama, sur les conséquences économiques et sociales de la fermeture envisagée de son magasin de Pontault-Combault, annoncée au 31 octobre 2020. Situé sur la zone d'activité économique des Arpents/Pontillault à Pontault-Combault, gérée par la Communauté d'Agglomération, le magasin emploie 79 salariés.

La motion rappelle que, malgré un recul de son chiffre d'affaires et de son bénéfice net l'an passé par rapport à 2017, le groupe Castorama France a néanmoins réalisé un bénéfice net de 26 millions d'euros pour un chiffre d'affaires supérieur à 2,8 milliards d'euros. « Ces salariés n'ont pas à supporter les erreurs des choix stratégiques du groupe Kingfisher concernant l'enseigne Castorama », estiment les élus.

L'Agglomération craint un impact direct de cette fermeture sur cette zone d'activité, alors même que Paris-Vallée de la Marne mène, en relation avec la Ville de Pontault-Combault et d'autres partenaires, des actions et projets de développement de ce secteur : nouvelle entrée sur la Francilienne, révision du PLU permettant l'extension de la zone d'activité économique, etc.

## Le Conseil communautaire formule des demandes au groupe Kingfisher

Tout d'abord, Paris-Vallée de la Marne demande au groupe Kingfisher de réétudier son projet de fermeture du magasin Castorama. Si le groupe décide de maintenir sa décision, le Conseil exige le reclassement des 79 salariés du magasin.

Ensuite, au nom de ses compétences « développement économique » et « commerces », Paris-Vallée de la Marne demande au groupe Kingfisher de travailler en concertation avec l'Agglomération et la ville de Pontault-Combault pour mettre en place un plan de fermeture et de transition acceptable pour toutes les parties, aussi bien en termes patrimonial, économique et d'emplois.

Une fois adoptée par le Conseil communautaire, la motion sera adressée aux dirigeants du groupe Kingfisher.

# Prochain Conseil communautaire

Jeudi 20 juin 2019 à 19h30 à Torcy

**Contact presse :** Yohan Letertre  
Attaché de presse ■ Cabinet du Président  
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
Vallée de la Marne  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION